



## Recours face à une société de recouvrement

Par **Covery**, le **06/10/2008** à **22:35**

Bonjour à tous,

J'ai un soucis... Suite à une décision de la commission de surendettement, je dois régler les mensualités à divers créanciers.

Depuis avril dernier, je réglais donc chaque mois par mandat compte.  
J'ai demandé le formulaire de demande de prélèvement automatique à cette société à qui je l'ai retourné.

Seulement, alors que la société a une copie du plan de remboursement établie par la Banque de France, elle prélève les 187 euros de la créance, sans même avoir déduit les 50 euros que j'ai déjà versé par mandat.

Heureusement, ma paye n'était pas encore arrivée sur mon compte mais je prends des agios. Sur conseils de la BdF, j'ai fais opposition à l'autorisation de prélèvement, donc frais encore !

L'erreur étant totalement de sa part même si on a su me dire que c'était de ma faute car je n'avais pas préciser que c'était des mensualités ( aberrant ).

Que puis-je faire pour me retourner contre cette société, me faire faire rembourser les frais qu'elle m'a causé à ma banque et pourquoi pas, parce que les sociétés de recouvrement exgère, faire annuler la dette qui reste à devoir ( environ 130 euros ).

La BdF à qui j'ai exposé le problème n'a aucun pouvoir !

C'est déjà la 2d fois que ça m'arrive ( avant avec Intrum Justicia ).

Merci par avance de vos réponses...